



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Bilan des coûts de la surveillance menée au titre de la DCE Années 2007-2010

Exploitation du questionnaire DEB

Résumé

Bilan global

En considérant les quatre années sur lesquelles le questionnaire a porté (2007-2010), la surveillance DCE représente un investissement au niveau national (métropole et DOM) de l'ordre de **122 millions d'euros¹**, soit **30,5 millions d'euros HT par an, en moyenne²**. S'ajoute à cela le coût des réseaux complémentaires, estimé à **59 millions d'euros sur la période couvertes par l'exercice**.

Remarque : Les éléments chiffrés exposés concernent la période 2007 – 2010 qui correspond aux premières années de mise en œuvre des programmes de surveillance dans les bassins. Durant ces quatre années, les suivis réalisés ne sont pas tous équivalents dans les bassins (avancement de la réalisation des suivis sur le Réseau de Contrôle de Surveillance devant être menés sur 6 années, mise en œuvre progressive des contrôles opérationnels...).

Ces coûts doivent notamment être mis **en regard de ceux relatifs aux programmes de mesures**, dont l'efficacité et la pertinence reposent en grande partie sur la qualité et la représentativité des données recueillies dans le cadre de la surveillance. Ces données fondent en effet la connaissance de l'état des eaux et des impacts des activités humaines.

A titre de comparaison, le coût des programmes de mesures prévus pour 2010-2015 pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et mettre en œuvre les dispositions des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux est évalué à **27 milliards d'euros TTC**. Rapporté à ce coût, la **surveillance DCE représente moins de 0,70 %**.

L'évaluation de l'état écologique (hors substances de l'état écologique) représente la moitié des coûts globaux. Les coûts liés au suivi des substances en représentent 40%.

Remarque : les prélèvements des substances et des paramètres physico-chimiques généraux sont généralement réalisés en concomitance dans les bassins afin d'optimiser les déplacements et les coûts associés. Ne pouvant être distingués, ces coûts ont généralement été comptabilisés dans l'état écologique.

¹ Ce coût ne tient pas compte des marchés qui ont pu être passés en 2007 par l'agence de l'eau Seine-Normandie, ni des coûts de la surveillance réalisée par l'IFREMER pour la surveillance des eaux littorales du bassin Artois-Picardie ; ces informations ne nous ont pas été communiquées.

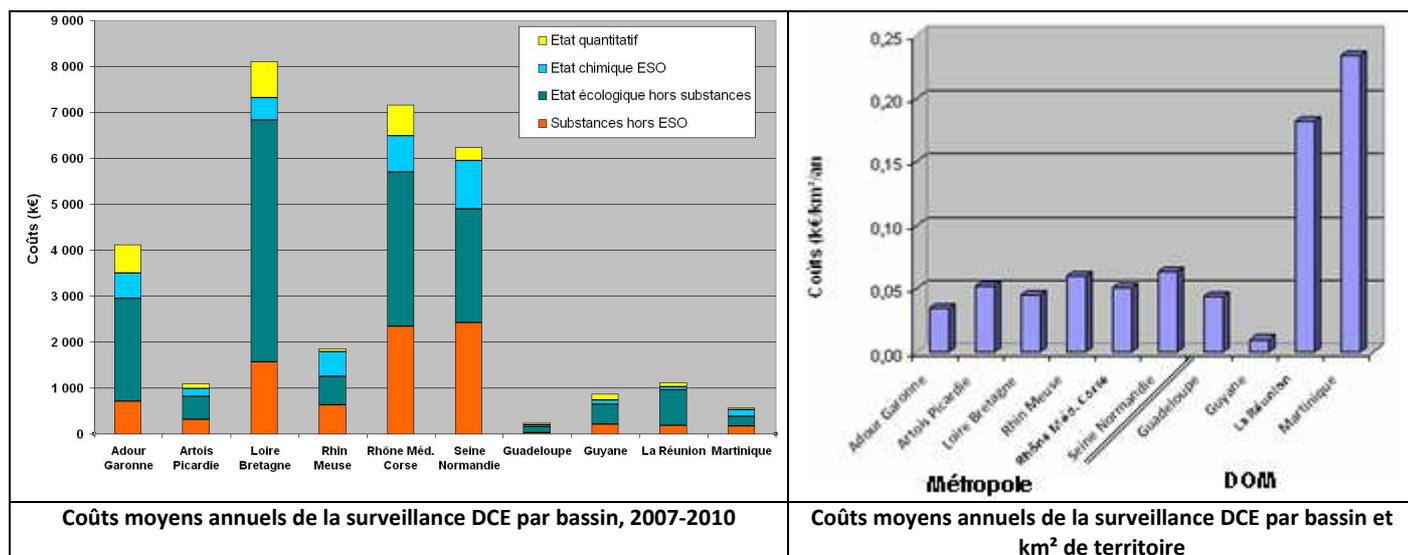
² Les coûts sont évalués en sommant l'ensemble des coûts liés aux différentes opérations de production de la donnée et pour chacun des paramètres entrant dans l'évaluation de l'élément de qualité : somme des coûts des marchés + des ETP mobilisés (ramenés en coûts) + des frais de mission éventuels

Pour les eaux de surface, la densité de stations de contrôle de surveillance correspond, à environ **1 station de contrôle de surveillance pour 5,63 masses d'eau** (5,53 en métropole et 6,7 dans les DOM). Cela correspond pour la France à environ **1 station pour 339 km²** (315 km² en métropole et 616 km² dans les DOM) **de territoire (territoires terrestres et littoraux)**.

Pour les eaux souterraines, étant donné l'étendue des masses d'eau, en général une masse d'eau est suivie par plusieurs points de surveillance. La densité de station de contrôle de surveillance correspond à **environ 6 stations de contrôle de surveillance par masse d'eaux souterraines**. Ces stations, distinctes pour le suivi de l'état quantitatif et de l'état chimique dans 92% des cas au niveau national, se répartissent de façon presque égale au niveau national : 2,9 stations par masse d'eau pour le suivi quantitatif (2,97 en métropole et 2,25 dans les DOM) et 3,1 stations par masse d'eau pour le suivi de l'état chimique (3,22 en métropole et 1,48 dans les DOM).

Rapporté à la dimension des bassins, le coût de la surveillance est du **même ordre de grandeur dans l'ensemble des bassins métropolitains**.

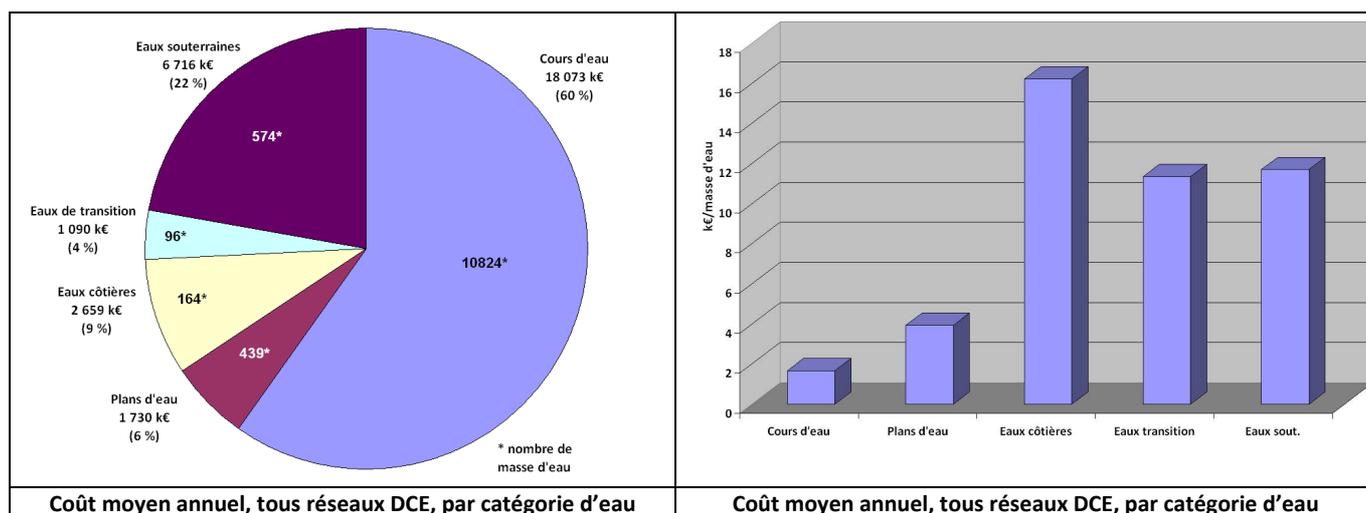
Les coûts de la surveillance dans les départements d'outre-mer sont plus élevés notamment du fait du manque de laboratoires en local (envoi des échantillons en métropole), de l'accès difficile à certaines masses d'eau, de la superficie relative d'eaux littorales plus importante, du manque de connaissances historiques des milieux et des écosystèmes, de la présence d'une typologie spécifique et propre à chacun des DOM, etc.



Bilan par catégorie d'eau

La surveillance des **eaux de surface représente près de 80%** du coût total dont 60 % pour les cours d'eau qui représentent à eux seuls près de 90 % du nombre total de masses d'eau.

Rapporté au nombre de masses d'eau par catégorie d'eau, les coûts de la surveillance dans les eaux côtières, de transition et souterraines sont les plus élevés. Elles correspondent aux masses d'eau les plus étendues.



Bilan par réseau

La surveillance sur le **Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)** représente environ **80%** des coûts avec toutefois environ **la moitié des stations RCS servant à la fois aux contrôles de surveillance et aux contrôles opérationnels (CO)**.

Le réseau de contrôle de surveillance est un réseau pérenne qui constitue le socle de la connaissance de l'état des eaux en France.

Pour assurer cette connaissance le suivi direct de chacune des masses d'eau n'est pas requis. Ainsi, une réflexion a été menée au niveau national lors de la construction de ce réseau afin de le dimensionner pour suivre, de manière pertinente, l'état des eaux françaises. Cette réflexion a permis d'aboutir au réseau actuel, qui est le fruit de travaux scientifiques (notamment du CEMAGREF et de l'IFREMER) qui ont permis d'optimiser le nombre de stations par type de masses d'eau tout en assurant une représentativité satisfaisante.

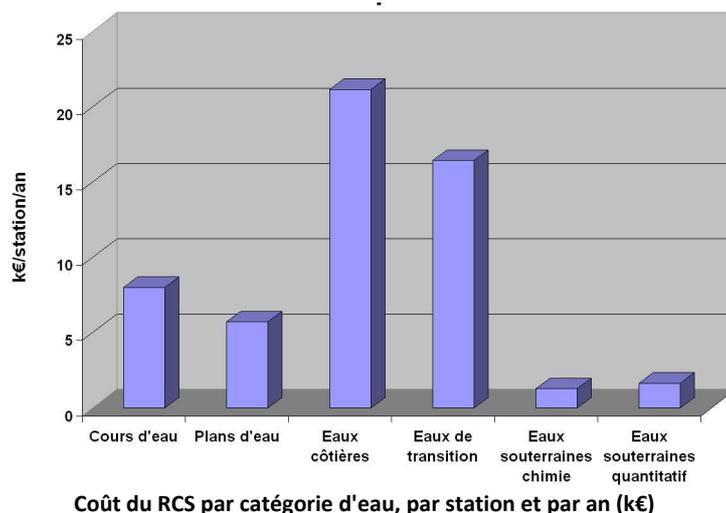
Un tiers des contrôles opérationnels des eaux superficielles est assuré via le réseau de contrôle de surveillance et 49 % des stations de contrôles opérationnels des eaux souterraines sont partiellement suivies via le RCS de l'état chimique des eaux souterraines contre 3% via le RCS de l'état quantitatif des eaux souterraines.

Les contrôles opérationnels sont mis en œuvre progressivement dans les bassins, en lien avec la mise en œuvre des programmes de mesures. Ils restent à définir dans les départements d'outre mer.

Bilan du RCS

Le coût par station de contrôle de surveillance et par catégorie d'eau est le référentiel le plus pertinent. En effet, les suivis qui sont réalisés sur une station de contrôle de surveillance donnée sont en partie standardisés, et donc, aux ajustements près, équivalents pour l'ensemble des bassins (cf. arrêté modifié du 25 janvier 2010 établissant le programme de surveillance).

Le suivi d'une station pour les eaux côtières et de transition représente le coût le plus élevé, viennent ensuite les cours d'eau et les plans d'eau. La surveillance des stations eaux souterraines apparaît comme étant la moins coûteuse. Il est à noter que pour cette catégorie d'eau l'état écologique n'est pas suivi. Le coût élevé pour les stations en eaux côtières et de transition s'explique notamment par l'éloignement des différents points de prélèvement pour une même station, parfois de plusieurs km, engendrant donc des coûts supplémentaires.



En distinguant les coûts par bassins, une certaine variabilité apparaît, dont les origines sont à regarder au cas par cas (complexité du bassin au regard de ses caractéristiques propres, modalités de suivis mis en œuvre, pertinence des éléments de qualité, historique des données et connaissances des milieux, etc.).

En effet, le cadrage national donné dans les circulaires DCE (circulaires 2006, 2007 et 2008), et repris par l'arrêté modifié du 25 janvier 2010 relatif au programme de surveillance de l'état des eaux, doit être considéré comme un socle minimal et pouvant être complété pour répondre à des spécificités de chacun des bassins comme l'exige la DCE. Les adaptations possibles sont nombreuses et peuvent se traduire notamment par des ajustements (notamment renforcement) dans les fréquences de suivis des différents éléments de qualité et la définition des plans d'échantillonnages sur le plan de gestion.

La pertinence de ces choix stratégiques, faits au niveau des bassins et de leur secrétariat technique, ne peut être évaluée sur la base des réponses au questionnaire, qui n'a pas été construit pour cela, mais par les bassins.

Pistes d'optimisation

Un certain nombre de chantiers sont engagés au niveau national, ou le seront à terme, et permettront de contribuer, à terme, à l'optimisation de la surveillance DCE.

Ces chantiers nationaux concernent :

- la surveillance des substances, avec le bilan global de la surveillance des micropolluants,
- l'amélioration des connaissances sur les pressions anthropiques et de leurs impacts (chantier pression/impact),
- les travaux d'AQUAREF, notamment ceux relatifs à l'évaluation de la pertinence de la fréquence de suivi des éléments de qualité biologiques,
- les travaux d'amélioration de la démarche qualité (révision de l'arrêté agrément, travaux relatifs à la démarche qualité en hydrobiologie, en lien avec le groupe national de la qualité de l'eau, réflexions sur le rôle des laboratoires des DREAL, priorisation sur les listes de substances à surveiller de manière pérenne avec l'appui du groupe d'experts priorisation et à partir des résultats des campagnes exceptionnelles ainsi qu'au regard des capacités analytiques des laboratoires, etc.).
- la réflexion sur le cadrage des contrôles opérationnels doit également conduire à son optimisation. Elle porte notamment sur la sélection des éléments de qualité les plus pertinents, c'est à dire les plus sensibles aux pressions à l'origine du risque, et l'articulation chronologique de

la mise en œuvre des suivis par rapport à la mise en œuvre des actions du programme de mesures.

- l'amélioration des méthodes d'extrapolation pour évaluer l'état des masses d'eau non surveillées directement (travaux en cours sur l'identification des pressions anthropiques et de leurs impacts, travaux du CEMAGREF) qui doivent être étroitement liées au dispositif de surveillance (à ce jour 1 masse d'eau de surface sur 6 est suivie directement, chaque masse d'eaux souterraines dispose en moyenne de 3 stations) ;
- la rédaction d'éléments de cadrage clairs pour la révision des programmes de surveillance prévue en 2014, en identifiant, dans la mesure du possible, ce qui relève des exigences minimales nationales pour répondre à la DCE (en matière de densité, de fréquence, d'élément de qualité, de paramètre), les marges éventuelles que l'on prend pour se prémunir contre d'éventuels contentieux, le cas échéant, la part des suivis relevant de l'amélioration des connaissances scientifiques. Ces préconisations seront systématiquement assorties de l'évaluation globale de leur impact financier, et des moyens humains (dans les bassins et chez les prestataires), et discutées au sein du groupe des planificateurs.

Des réflexions sont également en cours pour adapter la surveillance DCE aux caractéristiques des départements d'outre-mer.

Des pistes d'optimisation sont également mises en œuvre ou ont été identifiées dans les bassins pour être pris en compte. Le montage des marchés, la réalisation des prélèvements, l'adaptation des fréquences et des paramètres à surveiller, etc. sont autant de points identifiés par les bassins pour permettre une optimisation de la surveillance.